



Bénéficiaire du Pass Culture !

publié le 21/01/2022

Descriptif :

Ce Pass vous permet de réserver un spectacle de votre choix. Suivez les consignes du document joint pour y accéder.

Le Pass Culture est disponible à partir du 20 janvier pour les 16 ans et le 31 janvier pour les 15 ans. Les élèves qui auront 16 ans avant le 31 janvier pourront cumuler le crédit 15 ans (20 €) et 16 ans (30€). Par la suite, le renouvellement du Pass Culture se fait à la date d'anniversaire de chaque jeune.

Pour en bénéficier, le jeune doit télécharger l'application Pass Culture puis se connecter via Educonnect.

La page d'accueil présente la possibilité de réservation diversifiée sur des spectacles. L'élève cherche une proposition culturelle selon son envie. Il ne peut réserver les jeux vidéos et abonnement netflix.

Document joint

 [Procédure pour bénéficier du Pass jeune](#) (PDF de 217.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.